



**Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission de sélection
pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs
de l'intérieur pour la région Bretagne
au titre de l'année 2025**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur ;

Vu le message du 10 mars 2025 portant autorisation de recrutement pour les corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer dans le cadre du plan de charge initial 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2025 portant ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2025 pour la région Bretagne,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine.

ARRETE

Article 1 : M. Michaël BENOIT, attaché principal d'administration de l'État, chef du service expert des ressources humaines de Rennes à la Région de Gendarmerie Bretagne est nommé président de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Bretagne au titre de l'année 2025.

Article 2 : Sont désignés en qualité de membres de la commission de sélection :

- Mme Anne-Laure MERRET, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau personnel civil à la Région de Gendarmerie Bretagne ;

- M. Arnaud THOMAS, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau de soutien opérationnel au SGAMI ;

- Mme Céline PIGOT, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle formation concours au SGCD 35 ;

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **19 AOUT 2025**

Pour le préfet,
le secrétaire général



Pierre LARREY

"Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification."